

Référence : C.N.578.2018.TREATIES-XXVII.2.f (Notification dépositaire)

AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À DES  
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

KIGALI, 15 OCTOBRE 2016

DANEMARK : EXCLUSION TERRITORIALE À L'ÉGARD DU GROENLAND<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 décembre 2018.

Le 6 décembre 2018



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.577.2018.TREATIES-XXVII.2.f du 6 décembre 2018 (Approbation : Danemark).